

DELIBERATION N°1 – Recours / Compétence AODE à la Com Com du Val Marnaysien

Le Bureau syndical soutient la démarche engagée auprès du Tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté préfectoral pris par Madame la Préfète de Haute-Saône et Monsieur le Préfet du Doubs concernant la prise de compétence AODE par la Communauté de Communes du Val Marnaysien et charge le Président de rencontrer Madame la Préfète afin de chercher une solution satisfaisante pour toutes les parties.

DELIBERATION N°2 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 16 extensions à Aboncourt-Gesincourt, Aillevillers-et-Lyaumont, Belfahy, Chambornay-les-Pin, Champlitte, Charmoille, Corbenay, Faucogney-et-la-Mer, Fondremand, Larret, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay, et Villers-Chemin-Mont-les-Etrelles.
- ✚ 2 aménagements esthétiques à Chaux-La-Lotière et Saulx.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Apremont, Champlitte, Charmoille, Rioz, Saulx et Soing-Cubry-Charentenay et 3 renforcements à Frotey les Vesoul, Poncey et Saint-Gand.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage de la commune à Andelarrot.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Dampierre-sur-Salon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ Huit opérations sont programmées à Aillevillers-et-Lyaumont, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Saulx, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay et Villers-Chemin-Mont-les-Etrelles.

Par ailleurs, le Bureau décide de considérer les électrovannes et les téléalarmes non pas comme des équipements publics (participation syndicale à 100%) mais comme des équipements exceptionnels (participation syndicale à 55%).

DELIBERATION N°3 – Convention avec le Pays Graylois pour les études de faisabilité de chaufferies bois

Le Bureau adopte le projet de convention avec le Pays Graylois et l'ADERA portant sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux études de faisabilité de chaufferies bois. Afin de renforcer l'implication du SIED 70 dans le développement des énergies renouvelables, il décide d'attribuer une subvention de 10% limitée à 1 000 €aux communes retenues pour cet appel à projet.

DELIBERATION N°4 – Valorisation des CEE TEPCV / Phase 3

Le Bureau adopte le projet de convention portant sur la vente des CEE issus du dispositif PRO INNO-08 dits « CEE TEPCV » et autorise le président à signer tous les documents s'y rapportant dans la limite basse de 3.25€/MWh cumac.

DELIBERATION N°5 – Maîtrise de l'énergie / Appel à projets

Suite à sa délibération n°3 du 29 mai 2017, le Bureau syndical adopte les modalités de l'appel à projets lancé pour financer des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments des communes, pour une remise des dossiers le 31 janvier 2018 et un jury en février 2018.

DELIBERATION N°6 – Concours « Ecoloustics »

Le Bureau adopte les modalités de mise en œuvre du concours « Ecoloustics » organisé par la FNCCR pour les classes de CM 1/CM2 en proposant aux élèves de réfléchir à la production et la consommation d'énergie dans leur commune « hier, aujourd'hui et demain ».

DELIBERATION N°7 – Convention de restauration avec le CROUS

Le Bureau adopte le projet de convention avec le CROUS en vue de permettre aux agents du SIED70 de bénéficier du service restauration proposé par le restaurant du pôle universitaire de Vesoul.

DELIBERATION N°8 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau syndical approuve l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le secteur de Montbozon dans les conditions de la délibération n°6 du 29 mai 2017.